

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 17 décembre 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Monsieur le conseiller Claude Paulin n'a pas motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Larochelle
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 7 personnes présentes à cette séance.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ré-ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Échange de la rétrocaveuse 2006 incendié;
- 4.0 Certificat de conformité traverses de motoneiges;
- 5.0 Soumissions : exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;
- 6.0 Modifications de postes direction générale et secrétaire-trésorière adjointe;
- 7.0 Direction des services municipaux;
- 8.0 Liste des comptes soumis pour approbation;
- Info Dépôt du registre public de déclaration des dons et autres avantages;
- 9.0 Affaires nouvelles :
- 10.0 Période de questions (15 minutes);
- 11.0 Ajournement ou levée de la séance;

332-12.2018 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

333-12.2018 3.0 ÉCHANGE DE LA RÉTROCAVEUSE 2006 INCENDIÉ

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2018, la Municipalité a adopté la résolution numéro 221-08.2018 octroyant le contrat pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve et l'échange d'une rétrocaveuse usagée à Équipements Moore Ltée ayant présenté la plus basse soumission conforme dans le cadre de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE Équipements Moore Ltée a informé la municipalité que la rétrocaveuse neuve a été préparée selon les spécifications de la Municipalité et conformément au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2018, la rétrocaveuse 2006 appartenant à la municipalité a été détruite par un incendie ;

CONSIDÉRANT l'article 1694 du Code civil du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers :

DE procéder à la restitution des prestations par équivalent au montant déterminé dans le contrat conclu le 14 août 2018 et d'autoriser le paiement à Équipements Moore de la somme de 27 000,00\$ et les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit assumée par la réserve des carrières, sablières ;

ET D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTION : 5 POUR

334-12.2018 4.0 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE MOTONEIGES

CONSIDÉRANT la demande du 22 août 2018 du Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. à l'effet d'obtenir un certificat de conformité des traverses de motoneiges situées sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une représentante du Club de motoneige Harfang de l'Estrie mentionne, le 10 décembre 2018, que les traverses de motoneiges sont demeurées les mêmes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de confirmer la validité du règlement 2015-189 relatif à la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.

ADOPTION : 5 POUR

335-12.2018 5.0 SOUMISSIONS : EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 302-11.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir :

- Avizo Experts-Conseils
- Aquatech Société de Gestion de l'Eau

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé en date du 06 décembre 2018 à l'évaluation qualité/prix des soumissions ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Avizo Experts-Conseils ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'adjuger le contrat pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées à la firme Avizo Experts-Conseils pour un montant forfaitaire total de 81 686,69\$ incluant les taxes applicables pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

ET QUE le transfert entre la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'Eau et Avizo Experts-Conseils soit effectué avant le 15 janvier 2019.

ADOPTION : 5 POUR

336-12.2018 6.0 MODIFICATION DE POSTES DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT les modifications à être éventuellement apportées au poste de la direction générale et à celui de la secrétaire-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le conseiller Yvon Larochelle mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) :

QUE Monsieur le maire, Gérard Messier, Messieurs les conseillers Adam Rousseau et Alexandre Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés aux modifications pouvant être apportées au poste à la direction générale et celui de la secrétaire-trésorière adjointe, incluant le renouvellement du contrat de la direction générale.

**ADOPTION : 4 POUR
1 ABSTENTION**

337-12.2018 7.0 DIRECTION DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos d'accepter une des recommandations à court terme de l'analyse de la structure organisationnelle à l'effet de créer un nouveau poste cadre permanent « direction des services municipaux » ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de la description de tâches de la direction des services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités à effectuer l'ensemble du processus afin de combler la fonction de « direction des services municipaux » dans les meilleurs délais.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le maire, Gérard Messier explique le mandat donné à la Fédération québécoise des municipalités pour combler le nouveau poste de direction des services municipaux.

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 04 AU 16 DÉCEMBRE 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800811 (I)	6655		2018-12-07	24	BELL Canada	619,72 \$
201800812 (I)	6656		2018-12-07	37	HYDRO-QUEBEC	3 681,87 \$
201800813 (I)					ANNULÉ	
201800814 (I)					ANNULÉ	
Total des chèques émis						4 301,59 \$

COMPTES A PAYER DU 17 DÉCEMBRE 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800815 (I)	6662		2018-12-18	27	CENTRE ENTRETIEN EXTINCTEURS INC.,	14,89 \$
201800816 (I)	6664		2018-12-18	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	416,15 \$
201800817 (I)	6670		2018-12-18	37	HYDRO-QUEBEC	2 299,80 \$
201800818 (I)	6677		2018-12-18	41	PETITE CAISSE	26,05 \$
201800819 (I)	6679		2018-12-18	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	57,48 \$
201800820 (I)	6684		2018-12-18	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	401,54 \$
201800821 (I)	6661		2018-12-18	51	BELL MOBILITE	87,25 \$
201800822 (I)	6685		2018-12-18	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 386,60 \$
201800823 (I)	6657		2018-12-18	136	ALAIN LEVEILLE AUTO INC.	86,18 \$
201800824 (I)	6672		2018-12-18	197	MARIER MARIE	610,78 \$
201800825 (I)	6681		2018-12-18	228	RESSORT DEZIEL INC.	1 386,20 \$
201800826 (I)	6682		2018-12-18	276	REVENU DU Canada	116,67 \$
201800827 (I)	6683		2018-12-18	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	793,33 \$
201800828 (I)	6663		2018-12-18	387	DEBROUSSAILLEURS GSL INC.	2 957,74 \$
201800829 (I)	6668		2018-12-18	416	GARAGE G. COURTEAU	425,41 \$
201800830 (I)	6675		2018-12-18	454	ORIZON MOBILE	165,36 \$
201800831 (I)	6678		2018-12-18	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	3 499,81 \$
201800832 (I)	6676		2018-12-18	717	OUELLET SUZANNE	455,52 \$
201800833 (I)	6686		2018-12-18	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	154,46 \$
201800834 (I)	6665		2018-12-18	965	DUPUIS MARYSE	79,16 \$
201800835 (I)	6671		2018-12-18	1001	LUSSIER MARC	812,65 \$
201800836 (I)	6673		2018-12-18	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	744,75 \$
201800837 (I)	6669		2018-12-18	1053	GROUPE ENVIRONEX	147,29 \$
201800838 (I)	6674		2018-12-18	1105	N.V. CLOUTIER INC.	1 091,27 \$
201800839 (I)	6659		2018-12-18	1205	ARDOISES M. & M. INC.	7 152,59 \$
201800840 (I)	6660		2018-12-18	1206	AUMOND ANNE-MARIE	300,00 \$
201800841 (I)	6667		2018-12-18	1238	EXPERT SERVICES ELECTRIQUES INC.	932,89 \$
201800842 (I)	6658		2018-12-18	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU	2 386,33 \$
201800843 (I)	6666		2018-12-18	1307	EXCAVATION YVON BENOIT	161,28 \$
201800844 (I)	6680		2018-12-18	1312	POULIN ANNIE & DUCHESNEAU NICOLAS	156,54 \$
Total des chèques émis						29 305,97 \$

338-12.2018 8.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 17 décembre 2018 au montant de 29 305,97\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer les paiements à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande des explications sur les factures de Garage G. Courteau et N.V. Cloutier. Madame la directrice générale répond.

*** **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DE DÉCLARATION DES DONNÉS ET AUTRES AVANTAGES**

Le registre public de déclaration des dons et autres avantages est déposé.

*** **9.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

*** **10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Pierre Riendeau spécifie que les redevances des carrières, sablières devraient être pour réparer les rues. Monsieur le maire répond.

339-12.2018 11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h20.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière